

### L'évaluation en éducation online La Revue LEEE

Pour citer cet article : Tobola Couchepin, C., & Knubel, P. (2024). Genèse d'une transformation dans le canton du Valais : d'une décision exceptionnelle à la réflexion des actrices et acteurs pour une évaluation plus globale des compétences des élèves. *La Revue LEeE*, 8. https://doi.org/10.48325/rleee.008.07

# GENÈSE D'UNE TRANSFORMATION DANS LE CANTON DU VALAIS

D'une décision exceptionnelle à la réflexion des actrices et acteurs pour une évaluation plus globale des compétences des élèves

Catherine TOBOLA COUCHEPIN, Pascal KNUBEL

Version de la publication : mars 2024 Évaluation ouverte et collaborative

Rétroacteur·rices : Dominique Broussal et membres du réseau IEAN-CH

### Résumé

À la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19 et à l'impact qu'il a eu sur l'école et les cursus des élèves, le Service de l'Enseignement du Canton du Valais a décidé la mise en place de l'annualisation des moyennes pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Le suivi de la plus-value de cette décision sur les apprentissages et la progression des élèves a mis en évidence ses possibilités de pérennisation et a ouvert la porte vers d'autres considérations. Dans le cadre légal en vigueur, comment peut-on soutenir l'apprentissage des élèves par l'évaluation? Cette question est traitée actuellement par plusieurs acteurs et actrices de l'école valaisanne. Nous retraçons ici son historique et son ancrage dans les préoccupations actuelles.

**Mots-clés :** évaluation en contexte exceptionnel, annualisation des moyennes, évaluation-soutien d'apprentissage, formation à l'évaluation, prescriptions cantonales

### **Abstract**

Following the health crisis linked to COVID-19 and the impact it had on the school and the pupils' curricula, the Education Service of the Canton of Valais decided to implement the annualization of averages for the whole of

compulsory schooling. The monitoring of the added value of this decision on the learning and progress of pupils has highlighted its potential for sustainability and has opened the door to other considerations. Within the current legal framework, how can student learning be supported through assessment? This question is currently being addressed by several actors in the school system. We retrace here its history and its anchorage in current concerns.

**Keywords:** assessment in exceptional contexts, annualization of averages, assessment for learning, assessment training, cantonal regulations

### 1. Introduction

Chaque région linguistique de Suisse bénéficie d'une marge de décision importante lorsqu'il s'agit des questions scolaires et plus particulièrement pour ce qui a trait à l'évaluation des élèves. Même si les plans d'études sont communs et décidés par des instances intercantonales, la liberté qui est donnée aux cantons laisse la possibilité à chacun d'entre eux de colorer les modalités d'évaluation. En Valais, canton bilingue, deux plans d'études cohabitent, le plan d'études romand (PER) et le Lehrplan 21. Les textes légaux concernant l'évaluation sont toutefois communs tout en laissant une place certaine aux particularités régionales ainsi qu'à des évolutions possibles.

Cet article porte sur les transformations cantonales initiées et la volonté de soutenir l'évaluation des apprentissages des élèves durant la scolarité obligatoire. Il relate ce qui se déroule dans le canton du Valais depuis plusieurs années. Pour ce faire, la lectrice ou le lecteur est invité à remonter le temps afin de suivre la genèse des réflexions et, plus particulièrement, de mettre la lumière sur une analyse qui a mis en exergue l'intérêt de générer un mouvement vers une évaluation plus proche des besoins des apprenantes et des apprenants ainsi que des enseignantes et enseignants.

Les travaux initiés prennent leur source dans un contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de la situation sanitaire de 2020 avec la fermeture des classes durant le printemps ainsi que les incertitudes et nombreuses absences des élèves et des enseignant·es au cours de l'automne, le 2 décembre 2020, le Département de l'Économie et de la Formation (DEF) communiquait sa décision d'annualiser les résultats des évaluations pour l'ensemble des élèves de l'école obligatoire, soit de la 4H à la 11 CO.¹ Cet article rend compte des résultats de cette analyse (Rouiller et al., 2021²) et présente les suites qui lui ont été données et qui se poursuivent à l'heure actuelle.

### 1.1 L'évaluation dans le contexte valaisan

Les documents officiels à disposition des acteur·rices de la scolarité obligatoire du canton du Valais qui définissent les contours de l'évaluation ne sont pas nombreux. Le canton du Valais a édité une Ordonnance relative à l'évaluation du travail des élèves à l'école obligatoire (août 2015). Ce texte donne un cadre général tout en laissant beaucoup de place à l'action professionnelle des enseignant·es des deux régions linguistiques.

Dans le texte de loi, deux articles retiennent notre attention. Le premier, l'article 3, stipule que l'atteinte des objectifs et des compétences fait l'objet d'évaluations. Les plans d'études

Page 2 La Revue LEeE

. .



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Élèves de 7 à 15 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> À laquelle Catherine Tobola Couchepin, co-autrice de ce texte, a contribué.

validés par le Conseil d'Etat et spécifiques à chaque partie linguistique du canton servent de cadre. Dès lors, les enseignant·es valaisan·nes s'appuient sur le Plan d'études romands (PER) pour la partie francophone et sur le Lehrplan 21 pour la partie alémanique.

Le second, l'article 5, définit les buts de l'évaluation comme suit :

L'évaluation du travail de l'élève se réfère au plan d'études en vigueur et vise à :

- a) Dresser des bilans des connaissances et des compétences acquises en vue des décisions de promotion et d'orientation ;
- b) Situer l'élève par rapport aux objectifs d'apprentissage et compétences à atteindre ;
- c) Guider et accompagner l'élève dans ses apprentissages ;
- d) Favoriser l'atteinte du plus haut niveau possible des objectifs d'apprentissage ;
- e) Informer les parents, respectivement le ou les représentants légaux (ci-après : les parents), sur la progression et/ou les difficultés de leur enfant.

Le cadre légal permet de mettre en œuvre l'évaluation *au service de* l'apprentissage, l'évaluation *de* l'apprentissage et l'évaluation *en tant* qu'apprentissage (Earl, 2012). Le texte, même sans le stipuler explicitement, soutient l'image d'un-e enseignant-e professionnel-le (Le Boterf, 2017). Cette dernière ou ce dernier peut inscrire son action dans un cadre éthique, s'appuyer sur les contenus des plans d'études, étayer son jugement professionnel en s'appuyant sur des informations recueillies de manière instrumentée afin d'avoir une vision globale des apprentissages. Le cadre légal qui prévaut dans le canton du Valais permet ainsi à chacun et à chacune d'Il peut adapter son enseignement tout en respectant les différences individuelles de ses élèves.

Dans le canton du Valais, à l'instar des autres cantons suisses, la scolarité obligatoire est articulée en onze années d'école, réparties en trois cycles d'enseignement : deux cycles d'école primaire (soit cycle I, élèves de 4 à 8 ans ; et cycle II, élèves de 9 à 12 ans) et un cycle d'école secondaire (cycle III, élèves de 13 à 15 ans). Le passage d'un cycle à l'autre est rendu possible par la réussite des évaluations réalisées par l'enseignant tout au long de l'année et complétées par des examens cantonaux de fin de cycle qui ont une fonction certificative et s'appuient sur les objectifs du Plan d'études romand (PER).

Chaque cycle a ses particularités quant à l'évaluation. Les élèves reçoivent chaque semestre un carnet de communication des notes qui suit l'élève durant sa scolarité. Au cycle I, avec l'entrée dans l'école et les apprentissages, les évaluations s'inscrivent dans une démarche essentiellement descriptive et herméneutique. Les parents sont régulièrement informés des apprentissages effectués par les élèves (au minimum deux rencontres par année scolaire). Les enseignant·es étayent leurs propos par l'interprétation de traces variées. Lors de la 3H les informations recueillies sont codifiées par un « acquis », « en voie d'acquisition » ou « non acquis » pour les apprentissages liés à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques. Les élèves reçoivent ce bulletin de manière semestrielle. C'est uniquement en 4H, dernière année du cycle I, que les élèves obtiennent des notes régulières basées sur une démarche sommative s'articulant sur une échelle de 1 à 6 comprenant des dixièmes. Les évaluations effectuées par l'enseignant e sont complétées par des examens cantonaux (fin de chaque Cycle) qui recouvrent les différentes avenues des branches principales ((L1 et Mathématiques dans les 3 cycles, L2 et Sciences naturelles uniquement au cycle III). Une moyenne annuelle pour chaque discipline scolaire est effectuée. C'est elle qui soutient la certification et le passage au cycle suivant.

Les cycles II et III sont également rythmés par des évaluations régulières dans les différentes disciplines. Les trois démarches, sommative, descriptive et herméneutique (De Ketele, 2010) sont toujours réalisées. Les fonctions de l'évaluation, pour soutenir les apprentissages et pour évaluer et certifier font partie du quotidien de la classe. Un bulletin

Page 3 La Revue LEeE



semestriel est transmis aux parents avec des moyennes notées au dixième de 1 à 6. A des fins informatives et comme base de discussion pour les deux rencontres annuelles suggérées, les parents reçoivent également un bulletin inter-semestre qui regroupe quelques notes. L'évaluation chiffrée a pour fonction de certifier les apprentissages. Elle a également une visée d'orientation à la fin du cycle II (élèves de 12 ans) et lors de chaque année du cycle III, pour les 9ème, 10ème et 11ème.

**Tableau 1**Vue d'ensemble des évaluations selon les degrés

Cycles	Année	Âge des élèves	Évaluer pour			Examens cantonaux	Bulletin	
			soutenir	certifier	orienter	Caritoriaux	½ Semestre	Semestriel
Cycle I	1H	4-5	Х	Par des commentaires oraux et traces				
	2H	5-6	Х					
	3H	6-7	Х	Par des commentaires et appréciations dans le bulletin			Х	Х
	4H	7-8	Х	Avec une échelle de 1 à 6 annualisée et au dixième		Х	Х	Х
Cycle II	5H	8-9	Х	Avec une échelle de 1 à 6 semestrielle et au dixième			Х	Х
	6H	9-10	Х				Х	Х
	7H	10-11	Х				Х	Х
	8H	11-12	Х		Х	Х	Х	Х
Cycle III	9 CO	12-13	Х		Х		Х	Х
	10 CO	13-14	Х		Х		Х	Х
	11 CO	14-15	Х		Х	Х	Х	Х

### 1.2 Annualisation des moyennes, une décision nécessaire

En décembre 2020, au moment où la pandémie du COVID-19 battait son plein, le Service de l'Enseignement du Valais prend la décision d'annualiser les moyennes pour toutes les classes de la scolarité obligatoire du canton, soit pour des élèves de 4 à 15 ans. Cette décision est apparue comme nécessaire au vu des absences prolongées et parfois répétitives des élèves et du corps enseignant rendant difficiles le suivi des apprentissages et leur évaluation selon le rythme donné par les objets travaillés en classe. Étant donné que l'annualisation des moyennes était déjà en place pour les élèves de 7-8 ans (4H), qu'une analyse de cette mesure n'avait pas encore été faite et que des discussions quant à l'ouverture de réflexions sur la transformation des pratiques évaluatives au niveau cantonal débutaient, le Service de l'Enseignement a décidé de mandater la HEP Valais pour un accompagnement scientifique. L'objectif était d'identifier la plus-value de l'annualisation des moyennes et de soutenir la réflexion du Service de l'Enseignement en vue d'une éventuelle pérennisation. Cette étude dirigée par Yviane Rouiller s'est mise en place en partenariat avec la commission cantonale de l'évaluation et des examens. Il s'agissait de tenter de montrer scientifiquement les limites et les avantages tout en sachant que la mesure ayant été communiquée en décembre, des changements de pratiques seraient difficilement décelables et, de fait, l'analyse pourrait apporter des réflexions et indications

Page 4 La Revue LEeE



sans réelle démonstration scientifique. Dès lors, les réflexions proposées par l'équipe qui a travaillé sur ce dossier (Rouiller et al., 2021) ont surtout contribué à l'ouverture des réflexions afin de soutenir une évaluation globale des compétences des élèves.

## 2. Une démarche de réflexion démarrant par une recherche

L'analyse de l'annualisation s'est faite à l'échelle du canton et a pris en considération ses deux parties, romande et alémanique. Travaillant avec deux plans d'études différents (PER et LP21) et s'ancrant dans des pratiques évaluatives et culturelles légèrement différentes, des liens ont pu être tissés entre ces deux parties cantonales pour la première fois. En effet, dans chaque région linguistiques un groupe de travail existe et se réunit régulièrement autour de l'évaluation. Cependant, chaque groupe travaillait de manière indépendante. La décision d'annualiser les moyennes et le travail de recherche qui a documenté sa plus-value a permis de réunir les deux groupes distincts pour des réflexions autour d'une même problématique.

La recherche menée par Rouiller et al. (2021) autour de l'annualisation avait pour mandat de fournir des données solides pour prendre des décisions quant à l'évaluation globale des compétences. Le groupe de recherche a réalisé son analyse autour de quatre questions de recherche :

- Quels scénarios d'organisation des évaluations en cours d'année peuvent être observés?
- Dans quelle mesure les pratiques et attitudes des enseignant·es et des élèves ont été modifiées ?
- Quelles sont les représentations des acteur·rices quant aux avantages et dérives de cette mise en œuvre ?
- Quelles sont à leurs yeux les conditions pour qu'une telle mesure soit profitable ?

Afin de répondre à ces questions et suivre la mesure d'annualisation des moyennes, Rouiller et al. (2021) ont récolté et analysé quatre types de données : les informations concernant la situation des autres cantons suisses, les notes de 1000 élèves valaisans de différents degrés, des questionnaires envoyés à des enseignant·es valaisan·nes issu·es de six établissements contrastés, dix entretiens focus-groupe rassemblant différents actrices et acteurs de l'enseignement valaisan des deux parties linguistiques du canton (Service de l'Enseignement, Office de l'Enseignement Spécialisé, inspecteur·rices, associations professionnelles, directions, enseignant·es 4H, 8H, CO; animateur·rices). Chacune de ces données est détaillées ci-dessous.

Rouiller et al. (2021) ont analysé les données issues d'une extraction d'informations rentrées sur l'Internet School Management (ISM), plus précisément, les notes de 1000 élèves, environ 200 par groupes de degré : 4H, 6H, 8H, 10CO et 11CO. Les élèves étaient choisis de manière aléatoire. Les données recueillies nous informent quant aux notes attribuées pour les disciplines principales enseignées dont les résultats sont considérés pour l'orientation scolaire des élèves.<sup>3</sup> Les informations traitées concernent la date de

Page 5 La Revue LEeE



 $<sup>^3</sup>$  Disciplines considérées pour les 4H : L1 (langue) et Mathématiques ; pour les 8H et 11 CO : L1, Mathématiques, L2 et Sciences.

l'inscription des notes, le coefficient correspondant et les moyennes annuelle et semestrielles. Afin de pouvoir évaluer l'effet de la mesure, les données relevées portent sur les années scolaires 2018-19, 2019-20, 2020-21. Des analyses statistiques sont effectuées avec SPSS afin de démontrer la plus-value de l'annualisation des moyennes sur la réussite ou non des élèves des différents degrés concernés.

Des données supplémentaires sont récoltées auprès des enseignant·es de six établissements à population contrastée. Les personnes interrogées ont répondu à un questionnaire en ligne (Google Forms sur l'Environnement Numérique de Travail - ENT). Cent-vingt-deux enseignant·es du Valais romand et 50 du Haut Valais ont répondu au questionnaire. Les questions gravitaient sur les changements de pratiques observés à la suite de la mise en place de la mesure d'annualisation : nombre d'évaluations, interactions avec les élèves, les parents, les autorités, différence entre les branches enseignées, avis personnel, etc.

Pour finir, dix groupes d'actrices et acteurs<sup>5</sup> du système scolaire des deux parties du canton ont participé à des entretiens de type focus-groupe avec les chercheur·ses. Ces personnes étaient toutes des volontaires proposées par les associations. Elles étaient groupées par fonction pour les associations et par langue pour les enseignant·es afin d'échanger plus particulièrement sur les observations liées à la mise en œuvre de la mesure de l'annualisation, de même que sur les pratiques évaluatives courantes et leurs transformations. Chaque fois l'avis de chacun·e était mis en discussion par le groupe. Ces entretiens de 60 minutes environ ont permis de recueillir l'avis des acteur·rices quant à la plus-value ou non de la mesure de l'annualisation, de même que sur les conditions nécessaires pour une éventuelle poursuite du projet. Des analyses de contenu ont été faites.

### 2.1 Une possible ouverture de réflexion sur la base des résultats

Les résultats de la recherche de Rouiller et al. (2021) ont fait l'objet de plusieurs présentations et discussions au sein du Service de l'Enseignement. Nous les présentons ici de manière succincte dans la mesure où ils représentent un socle de réflexion commun. Avec ces informations recueillies auprès des acteurs et actrices de l'école valaisanne, des suites sont envisageables.

Au début des entretiens et des questionnaires, les répondant-es devaient citer spontanément trois mots qui caractérisent la mise en œuvre de la mesure de l'annualisation des moyennes pour l'année 2020-21. Les principaux résultats peuvent se résumer en trois mots-clés qui caractérisent la décision d'annualisation dans le contexte de la pandémie : « moins de pression, moins de stress, plus de temps ». Les actrices et acteurs de l'enseignement en Valais apparaissent soulagé-es de ne plus avoir à fournir des notes dans la pression du calendrier et ce, parfois sans cohérence avec le plan d'études et plus particulièrement une organisation en demi-cycles. Le gain de temps obtenu peut ainsi être mis à disposition des élèves afin de favoriser leurs apprentissages. Les arguments qui accompagnent ces considérations gravitent autour du stress souvent en lien avec la remise

Page 6 La Revue LEeE



<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Vouvry, Euseigne, St-Maurice, Orsières, Zermatt et Brig.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Membres du Service de l'Enseignement, de l'office de l'enseignement spécialisé, des inspecteur·rices, des associations professionnelles du Valais (SPVal, AVECO, SEM2, AMES, VLPO, VLWO), des directions d'écoles, des enseignant·es de 4H, 8H et du CO, des animateurs et animatrices.

des bulletins de la mi-semestre (novembre) de même que le sentiment de nonreprésentativité des moyennes annoncées par rapport aux apprentissages des élèves.

### 2.1.1 Moyennes annuelles

En analysant les données issues de ISM, l'équipe de Rouiller et al. (2021) constate que, d'un point de vue mathématique, si le nombre de notes est identique entre les deux semestres, le fait d'annualiser ou non les moyennes conduit au même résultat. Cependant, si le nombre de notes diffère d'un semestre à l'autre, des différences peuvent être observées.<sup>6</sup>

Les analyses statistiques des notes répertoriées sur ISM montrent une différence significative entre les résultats des élèves pour les semestres 1 et 2. Rouiller et al. (2021) ont pris en considération de façon aléatoire les classes de fin de cycle. Les analyses ont été faites pour toutes les notes répertoriées pour les disciplines langue d'enseignement et mathématiques (4H, 8H et 10 CO) ainsi que langue 2 et sciences pour les 10CO. Ces disciplines enseignées ont été considérées étant donné que leurs résultats sont la base de l'orientation des élèves. Ces analyses ont été faites en comparant les résultats pour les années scolaires 2018-2019 (année scolaire normale), 2019-2020 (année scolaire stoppée par la pandémie en mars) et 2020-2021 (année de mise en place de la mesure de l'annulation à la suite de la décision de décembre 2020). Les traitements statistiques effectués par Rouiller et al. montrent plusieurs résultats intéressants. Tout d'abord, de meilleurs résultats au semestre 2 sont notamment identifiés pour les élèves du primaire ayant les résultats les plus faibles au semestre 1. Il s'avère que les moyennes semestrielles représentent un avantage pour les élèves obtenant une moyenne inférieure à 4.2. Cependant, les élèves ayant des moyennes supérieures ou égales à 5 bénéficient davantage de l'annualisation.

Au secondaire, 10CO et 11CO, les élèves étant orientés par niveaux (niveau 1 étant constitué d'élèves avec plus de compétences scolaires), les moyennes des élèves de niveau 1 et de niveau 2 pour chaque discipline étudiée et pour chaque semestre, semblent homogènes. Un effet défavorable de l'annualisation est cependant davantage à craindre d'une part pour les élèves faibles de chaque niveau et, d'autre part, pour l'enseignement des élèves de niveau 2 vis-à-vis de ceux de niveau 1.

S'agissant du nombre de notes réalisées et de leur organisation dans l'année scolaire, il est difficile d'identifier des changements. En effet, les années analysées ne peuvent être comparées. Il apparait qu'afin de déceler un effet de l'annualisation sur les pratiques, il est nécessaire de pouvoir annoncer une décision d'annualisation au mois d'août et de suivre d'éventuels changement dans les pratiques sur toute l'année scolaire.

### 2.1.2 Observations qualitatives

Quelques points qui ressortent particulièrement des données de la recherche de Rouiller et al. (2021) sont présentés ici. Tout d'abord, personne n'a remis en question l'annualisation des moyennes qui a été instaurée il y a quelques années en 4H. Au contraire, les enseignant·es et partenaires mentionnent les avantages de l'annualisation pour les jeunes élèves, notamment le temps qu'elle laisse aux apprentissages de chacune et chacun. Ce temps plus long serait bénéfique pour favoriser les transitions entre les cycles et demicycles tout au long de la scolarité obligatoire. Il permet également de prendre le temps de connaitre les élèves, de les laisser s'acclimater avant de les évaluer de manière certificative.

Page 7 La Revue LEeE



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Pour plus de détails, voir l'étude de Rouiller et al. (2021).

Les enseignantes soulignent peu de changements dans leurs pratiques évaluatives à la suite de la mise en place de la mesure d'annualisation annoncée en décembre. En effet, même si cette mesure génère moins de stress chez eux ou elles et auprès des élèves et qu'elle permet de donner plus de place aux apprentissages, les habitudes sont difficiles à changer. L'organisation des programmes scolaires par modules (en mathématiques, sciences) ou par compétences (L2 et L3) nécessite selon les enseignantes des évaluations régulières étant donné que les contenus ne sont pas forcément retravaillés durant la suite de l'année scolaire. Ce travail linéaire et non spiralaire contraint, selon les enseignantes une évaluation régulière à la fin de chaque « module » d'enseignement.

Les avantages de l'annualisation sont largement décrits et souvent formulés sous forme de certitude. Outre le temps accordé aux apprentissages, la flexibilité qui est offerte quant à l'attribution des notes est une plus-value indéniable. Par ailleurs, les branches moins dotées en temps d'enseignement se voient ainsi moins mises sous pression de l'attribution de notes « artificielles ». Ainsi, les notes sont plus centrées sur les objectifs d'apprentissage. Les enseignant-es mentionnent également la possibilité de retirer des évaluations ou de les réitérer lorsqu'une nette progression est identifiée chez l'élève. Il apparait également que les craintes quant à un désengagement des élèves n'ont pas été vérifiées. En effet, diminuer la pression sur les élèves n'a pas forcément de conséquence sur leur désinvestissement. De plus, l'annualisation des moyennes soutient la responsabilisation de l'élève en l'invitant à travailler de manière constante tout en prenant en compte ses forces, ses ressources et ses besoins

Les dérives évoquées sont peu nombreuses et principalement hypothétiques. Plusieurs répondant es considèrent que l'annualisation des moyennes est plus adaptée aux élèves plus jeunes (cycles 1 et 2, soit élèves de 4 à 12 ans). Les craintes gravitent essentiellement autour des élèves en difficulté : découragement des élèves, manque d'investissement suite à des résultats négatifs ou positifs.

Ce qui ressort particulièrement de la recherche menée par Rouiller et al. (2021) est l'intérêt d'une ouverture de réflexions sur les pratiques et les démarches évaluatives. S'agissant des conditions pour soutenir une annualisation adéquate, plusieurs éléments sont évoqués. Plus de la moitié des répondant es mentionnent la nécessité de former chaque acteur et actrice, autant les enseignant es que les directions et inspectrices et inspecteurs de la scolarité obligatoire : « l'enseignant e doit absolument devenir conscient de ce qu'il ou elle évalue pourquoi et comment. Une formation des enseignant es est donc indispensable pour positiver l'annualisation » ; « il faut accompagner les enseignant es et cela prend du temps » ; « il faut former les enseignant es et les parents pour qu'ils ou elles comprennent qu'évaluer n'est pas uniquement mettre des notes » ; « information et communication très claire de la part du Service de l'Enseignement à tous les niveaux : directions-enseignant es-élèves-parents... non seulement information de la décision mais aussi du mode d'emploi ». Ta nécessité de proposer des outils concrets ressort également fortement (fils rouges, scénarios, etc.). L'intérêt d'évaluer par discipline scolaire est surtout porté par les répondant es francophones.

Au niveau de la communication, la mesure d'annualisation devrait être accompagnée de documents explicatifs à l'intention des parents. Ils auraient pour vocation de leur permettre de rester confiant es malgré la diminution des informations chiffrées tout en expliquant les enjeux et l'importance de suivre les apprentissages de leurs enfants. Au niveau des élèves,

Page 8 La Revue LEeE

-



<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les éditrices de la Revue LEeE ont ajouté l'épicène aux verbatims.

il s'agirait de leur accorder du temps pour qu'ils et elles s'approprient une nouvelle culture de l'évaluation :

aider les élèves à changer leurs habitudes et stratégies (actuellement 10 ans d'habitudes au secondaire par exemple) qui les amènent à calculer, percevoir à quel moment ils ou elles peuvent un peu se relâcher etc., ça prendra peut-être du temps mais c'est positif pour la perception par l'élève de son travail et de son engagement.

« les amener à percevoir la valeur d'un petit contrôle, d'une petite feuille sans notes, c'est la petite note, à s'impliquer même si cela ne 'compte pas' » ; « garder la motivation des élèves, montrer la progression par des repères ».

Un·e répondant·e précise aussi l'intérêt de

garder l'élève au centre : communication, informations, discussions avec les élèves. Qu'ils et elles comprennent la valeur de l'évaluation, évaluer certifier, oui, mais aussi voir comment se construisent les apprentissages de manière à ce qu'ils et elles soient très au clair sur leur avancement, leurs progrès.

La triangulation des différentes sources d'informations obtenues conduit l'équipe de recherche de Rouiller et al. (2021) à formuler plusieurs éléments. Les résultats semblent légitimer une décision de pérennisation de la mesure d'annualisation. Elle permettrait une réflexion plus approfondie et accompagnée quant à l'évaluation à l'échelle du canton. Il s'agirait de viser une évaluation plus globale, d'avantage axée sur la progression des apprentissages.

### 3. Axes de changement

Depuis plusieurs décennies, le sujet de l'évaluation revient régulièrement dans les discussions et réflexions sans pour autant impliquer et susciter une évolution dans les pratiques enseignantes et évaluatives. Pourtant, selon la recherche relatée ci-dessus, cette évolution est souhaitée par tous les partenaires (corps enseignant, syndicats, directions d'établissement, inspectorat scolaire, direction du SE, ...) mais les changements parfois importants suscitent des craintes et nécessitent un accompagnement en termes de formation et d'outillage.

En parallèle il faut relever qu'il n'existe pas en Valais un office qui s'occupe de toutes les questions relatives à l'évaluation. Cette tâche est pour l'heure assumée par les inspectrices et inspecteurs de la scolarité obligatoire. Ces dernier ères s'occupent essentiellement des épreuves cantonales de fin de cycle et n'ont que trop peu de temps à consacrer à une véritable réflexion sur les buts et finalités de l'évaluation.

Lors de l'introduction de l'Ordonnance relative à l'évaluation du travail des élèves à l'école obligatoire en août 2015 (rentrée scolaire 2015-16), le Service de l'Enseignement avait estimé qu'il n'était pas nécessaire d'accompagner ce texte légal par une formation continue obligatoire. Ce texte a été jugé comme suffisamment explicite et compréhensible pour ne pas avoir à surcharger les enseignant·es avec des formations obligatoires. Notifions que les responsables scolaires (directions d'établissement, inspectorat, conseiller·ères pédagogiques, etc.) ont pris connaissance du texte légal en même temps que les enseignant·es.

Page 9 La Revue LEeE



Lors de la pandémie de COVID-19, il est apparu que le texte légal permettait diverses interprétations et que le pouvoir politique (Conseil d'État) pouvait faire des choix sans modifier le texte de l'ordonnance. Cela a constitué une agréable surprise et les autorités scolaires ont pu décider d'éléments évaluatifs complémentaires au carnet de notes (évaluation globale, annualisation, etc.). Ces décisions avaient toutes pour vocation de mieux prendre en compte les particularités des élèves et surtout de mettre l'enseignement au centre de la pratique de chaque enseignant·e. En effet, il est apparu, lors de la pandémie, que les évaluations (sommatives, pronostiques, diagnostiques) occupaient une grande partie du temps scolaire, souvent au détriment de l'enseignement et de la progression des élèves dans les apprentissages (évaluation formative).

L'analyse effectuée à la suite de la mise en place de la mesure d'annualisation des moyennes de décembre 2020 met en lumière les réflexions de la part des acteur·rices qui soutiennent l'intérêt de :

- Prendre en compte des pratiques existantes ;
- Orienter les enseignant·es sur les différents aspects de l'évaluation ;
- Proposer des formations continues ;
- Analyser les particularités de la mesure pour les élèves en difficulté ;
- Proposer une échelle nominale voir une note globale ;
- Admettre la subjectivité des moyennes ;
- Proposer des outils concrets.

Les propositions pour renforcer les effets positifs soutiennent également l'intérêt d'associer les enseignant·es et différentes directions aux réflexions en se donnant du temps, afin de repenser l'évaluation dans son ensemble et faire ainsi un pas vers des pratiques évaluatives plus adaptées.

Même si les résultats de l'analyse qui a accompagné la mise en place exceptionnelle de l'annualisation des moyennes a agi comme un catalyseur, malheureusement, la décision prise en décembre 2020 n'a pas pu être reconduite à la rentrée de l'année scolaire 2021-22. Cependant, des analyses complémentaires ont été faites au sein du Service de l'Enseignement lors du printemps 2021 auprès des cadres du SE, des inspecteurs et inspectrices de différents arrondissements et des conseillères et conseillers pédagogiques. Les résultats de cette analyse<sup>8</sup> ont mis en exergue l'intérêt de penser l'évaluation au service des apprentissages et du développement de l'enfant (Allal & Laveault, 2009 ; Mottier Lopez, 2015).

Rappelons également qu'en Valais, les pratiques évaluatives diffèrent en fonction de la partie linguistique dans laquelle on se trouve. Le Lehrplan 21 impose une évaluation centrée sur les compétences (transversales et scolaires). La partie francophone pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans le Haut-Valais, mais des oppositions au niveau des enseignant·es sont à anticiper. Ces oppositions sont souvent liées à la résistance au changement et au manque de formation en lien avec l'évaluation des élèves. Cet élément de formation revient à maintes reprises notamment lors des formations obligatoires liées à l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. La principale inquiétude des enseignant·es réside dans la manière d'évaluer.

Page 10 La Revue LEeE



<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Étude interne menée par S. Vassalli.

### 4. Processus et actions

Dès le mois d'avril 2023, le Service de l'Enseignement du Valais a constitué un groupe de travail. Il rassemble des cadres pédagogiques, des représentantes et représentants des associations d'enseignant·es et des directrices et directeurs d'établissements pour les deux parties linguistiques du canton. Ce groupe a pour vocation de fédérer une réflexion collaborative afin d'apporter une forme d'unité dans les pratiques évaluatives en ciblant et en communiquant de grandes lignes directrices dans le but de maintenir l'équité et l'égalité des chances pour tous les élèves. Le Service de l'Enseignement désire amener un réel changement dans l'école valaisanne afin qu'elle soit encore plus axée sur le développement de l'enfant. Pour ce faire, il souhaite faire évoluer et unifier les pratiques partant du principe que l'évaluation est la pierre angulaire pour faire progresser l'enseignement et faire évoluer l'école. Le souhait fondamental est d'instaurer une évaluation comme moteur des apprentissages (Etienne, 2016).

Le groupe constitué est chargé de :

- Rédiger les lignes directrices concernant l'évaluation du travail de l'élève à l'école obligatoire;
- Rédiger un cadre général sur l'évaluation du travail de l'élève à l'école obligatoire ;
- Modifier, si nécessaire, le cadre légal ;
- Adapter le contenu des documents officiels qui suivent les élèves ;
- Adapter, en conséquence, le système ISM ;
- Statuer sur l'annualisation des notes ;
- Déterminer le contenu de formation destinée aux enseignant·es et la planifier (Froidevaux & Vassalli, 2022).

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2023 et poursuit ses travaux. Il serait intéressant de fédérer des réflexions avec les autres cantons pour s'engager vers une évaluation plus globale. Il serait dès lors pertinent de concevoir un concept d'évaluation comprenant les compétences disciplinaires mais également les capacités transversales telles que souhaitées dans le plan d'études (collaboration, stratégies d'apprentissage, communication, pensée créatrice et démarche réflexive). Une évaluation globale permettrait la mise en évidence du développement des compétences des élèves.

### 5. Conclusions

Pour le canton du Valais, le Service de l'Enseignement a pris plusieurs décisions fortes en lien avec l'évaluation lors de la pandémie du COVID-19. L'annualisation des notes a été une mesure introduite pour l'année scolaire 2020-21 et a permis de prendre un peu de recul sur le dossier de l'évaluation en ouvrant une brèche bienvenue dans les réflexions. Cette décision a été accompagnée d'une recherche menée par la Haute École Pédagogique du Valais sous la houlette de plusieurs chercheur·ses (Rouiller et al., 2021). La volonté des dirigeant·es du Service de l'Enseignement est clairement de poursuivre le « chantier » de l'évaluation et de fédérer des réflexions avec les deux parties linguistiques du canton.

Les travaux à mettre en place consistent principalement à concevoir un concept d'évaluation globale intégrant les compétences transversales. Pour ce faire, il s'agit de

Page 11 La Revue LEeE



prendre en considération la diversité du canton et collaborer avec toutes les instances pour construire des transformations qui prennent en compte les sensibilités de chacun-e et soutiennent des transformations pérennes et adaptées aux préoccupations et aux besoins. Comme le dit Pasquini (2021), il est possible d'élaborer des notes en lien avec les apprentissages, qu'elles soient constructives et à haute valeur informative. L'objectif étant toujours que les notes puissent aider le corps enseignant dans ses prises de décision et soutenir tous les élèves. Une définition des démarches et fonctions de l'évaluation (De Ketele, 2010) gagne à être officiellement reconnues.

Il s'agit également de soutenir la professionnalisation des enseignant es par des formations initiales et continues adéquates et donc répondant à leurs besoins spécifiques. Les professionnel les, dans le cadre de la recherche de Rouiller et al. (2021), ont manifesté leur insatisfaction quant à l'accompagnement des élèves. Du temps et des outils d'observation sont demandés afin de servir le soutien à l'apprentissage. Dès lors, il serait pertinent de proposer des outils d'évaluation répondant aux besoins et aux spécificités disciplinaires. Par ailleurs, la formation continue devrait soutenir l'identification de ce qui doit être évalué de manière spécifique.

Le cadre légal actuellement en vigueur donne la possibilité aux dirigeant es de faire évoluer les pratiques évaluatives afin de soutenir les apprentissages des élèves à tous les niveaux. Des propositions innovantes peuvent être faites sans nécessité une transformation de la loi. Cette opportunité est intéressante car elle permet une certaine agilité dans les propositions. Le canton du Valais poursuit donc son mouvement tout en donnant une liberté bienvenue aux enseignant es qui, d'ores et déjà, œuvrent pour la progression des élèves dans la sérénité.

### Références

- Allal, L., & Laveault, D. (2009). Assessment for Learning: évaluation-soutien d'apprentissage. Mesure et évaluation en éducation, 32(2), 99-106.
- Conférence alémanique des directeurs de l'instruction publique (CDIP). (2014). Lehrplan 21 (LP21). CDIP. https://www.lehrplan21.ch/
- Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). (2010). *Plan d'études romand (PER)*. CIIP. https://portail.ciip.ch/per/pages/presentation-generale
- De Ketele, J. (2010). Ne pas se tromper d'évaluation. Revue française de linguistique appliquée, XV, 25-37. https://doi.org/10.3917/rfla.151.0025
- Earl, L. M. (2012). Assessment as learning: Using classroom assessment to maximize student learning. Corwin Press.
- État du Valais. (2015). Ordonnance relative à l'évaluation du travail des élèves à l'école obligatoire [entrée en vigueur : 01.08.2015]. https://lex.vs.ch/app/fr/texts\_of\_law/411.106
- Etienne, R. (2016). Former à évaluer : enjeux, tensions, solutions. Éducation permanente, 208, 101-113. https://hal.science/hal-01719788
- Froidevaux, E., & Vassalli, S. (2022). *Rapport sur l'évaluation. Rapport interne*. Service de l'Enseignement, État du Valais.
- Le Boterf, G. (2017). Agir en professionnel compétent et avec éthique. Éthique publique, 19, 1.
- Mottier Lopez, L. (2015). Évaluation formative et certificative des apprentissages, Enjeux pour l'enseignement. De Boeck.
- Pasquini, R. (2021). Quand la note devient constructive. Évaluer pour certifier et soutenir les apprentissages. Presses de l'Université Laval.

Page 12 La Revue LEeE



Rouiller, Y., Ducrey Monnier, M., Oggier, M., Ruppen, P., & Tobola Couchepin, C. (2021). Éléments d'analyse de la plus-value de l'annualisation dans les apprentissages et la progression des élèves au sein de leur cursus. Mise en place en décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID. Rapport sur mandat et à destination du Service de l'Enseignement du Canton du Valais. St-Maurice, le 19 juin 2021.

#### Remerciements

Nos remerciements chaleureux vont à Yviane Rouiller qui a mené l'équipe pour l'étude de la plus-value de l'annualisation dans les apprentissages et la progression des élèves au sein de leur cursus avec la collaboration de Mylène Ducrey Monnier, Matthias Oggier, Paul Ruppen et Catherine Tobola Couchepin. Nos remerciements vont également à Sébastien Vassalli, inspecteur scolaire chargé de projets au Service de l'Enseignement du Valais pour son soutien dans la recherche de données pour l'étude mentionnée (accès aux données ISM et organisation des consultations). Actuellement, Sébastien Vassalli coordonne avec Evelyne Froidevaux un groupe de travail auquel participe Matthias Oggier. Ce groupe poursuit les réflexions au niveau du canton. Nous nous réjouissons de l'avancée de ces réflexions. Finalement, nous souhaitons remercier tous les acteurs et actrices de l'école valaisanne qui ont participé à l'étude et qui poursuivent les réflexions soit dans le quotidien de leur classe, soit au niveau décisionnel pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages ainsi que les enseignantes et enseignants.

Catherine Tobola Couchepin	Professeure à la Haute École Pédagogique du Valais et Responsable de l'équipe de recherche « Formation et Professionnalisation » (HEPVS). Ses activités de recherche et d'enseignement conjuguent didactique du français et gestes professionnels d'évaluation et de régulation des apprentissages.
Pascal Knubel	Inspecteur de la scolarité obligatoire du Canton du Valais.

Page 13 La Revue LEeE

